



<p align="center">Compte-rendu du CTSS/NE du 6 mars 2012 Nombreuses inquiétudes : FO demande le report de la bascule aéro et de la bascule prévi 2012.</p>
--

Le SNITM/FO était représenté par Pierre-Luc Payet, titulaire et Jérôme Lartisan, suppléant. L'administration était représentée par Dominique Landais et Laurent Nautascher.

Examen des suites données au CTSS du 9 décembre 2011 :

- transfert des activités du CDM 90 : 29 février, fermeture du CDM90.
Une des conséquences de la fermeture du CDM90 est le report de tâches sur le CDM70 qui de ce fait, doit ouvrir à 05h30. A ce propos, DIRNE/D s'excuse et regrette de ne pas avoir informé le CTSS/NE du changement d'horaires du CDM70. Cette prise de service anticipée pose problème aux brigadistes notamment pour intégrations des horaires dans le tableau de bord de leur service de rattachement.
FO a interrogé la direction au sujet d'un agent du CDM90 qui n'a pas touché sa PRS. DIRNE/D a semblé embarrassé mais a repris le prétexte de DRH en disant que la mutation de l'agent ne s'est pas faite dans l'intérêt du service. Pour FO, c'est contestable, scandaleux et petit joueur.
- formations prévi : elles ont eu lieu ou sont en cours. Certaines formations ne sont pas à la hauteur de ce qu'on aurait imaginé. Hors CMIR, il semble qu'il y ait des imperfections dans la maîtrise d'ouvrage (convocations tardives posant des problèmes d'organisation de la mission)
En plus des prévisionnistes, des formations sont dispensées aux futures Chefs de CMT et aux agents de TTI.
En revanche aucune formation à l'observation n'est pour le moment programmée.
- Expérimentation prévi 2012 : prévue du 3 au 5 avril.
- Application de la note DRH : rationalisation de la base Pégase de la DIRNE. Comme on l'a déjà dénoncé au dernier CTSS, c'est un tour de vis en plus. Vu le contexte, on s'en serait bien passé. Il a été rappelé à l'administration qu'il était de son devoir d'informer les représentants au CTSS de ces dérogations de la durée du temps de travail, et ce dans un délais rapide et sans attendre de réunion du CTSS. (exemple : dépassement des 49h00/semaine). Elle va mettre en place une procédure de suivi des dépassements qui devront être motivés.

- RPS (Risque Psycho Sociaux): plan d'action : un point d'avancement a été présenté au CHSCT/NE.
Un numéro vert va être mis en place, et un nouveau questionnaire va être diffusé.
- RS de Nancy : on nous parle encore du bilan de l'expérimentation en espérant que DSO et DSR donnent des suites. Et vous, vous y croyez ?
- Partenariats pour la réalisation des sondages de battage : la direction nous informe que les discussions sont en cours. Des conventions vont être mises en place, avec paiement aux organismes. FO demande d'avoir une estimation des coûts au prochain CTSS/NE.
- Fermeture du CDM39 : la direction est en attente de l'avis du préfet du Jura. (pourtant, il en sera question au CTEP du 22 mars 2012).

Règlement intérieur du CTSS/NE :

Conséquences de la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique, le CTP local disparaît, il est remplacé par le CTSS local, qui n'est plus paritaire. (SS = Spécial de Service). Un nouveau règlement est ainsi mis en place.

Par rapport au texte initial, les principales modifications suivantes ont été acceptées :

- Les documents sont envoyés aux représentants 10 jours avant la date du CTSS (au lieu de 8 jours). Les documents peuvent être envoyés avant, au fil de l'eau.
- Un représentant peut demander des points supplémentaires à l'ordre du jour (au lieu de la moitié au moins)
- le quorum est précisé : 3/5.
- Le secrétaire de séance est désigné à chaque CTSS. (on aurait pu le désigner pour toute la durée du mandat)
- Les suppléants peuvent prendre part au débat.
- Les organisations syndicales ont souhaité la possibilité de demander une suspension de séance.

Frais de mission et moyens donnés aux représentants et suppléants : FO a demandé que soit inscrite au PV l'ancienne règle : durée de préparation et frais de mission pris en compte autant pour les titulaires que pour les suppléants.

Vote : pour à l'unanimité. (dans les nouveaux CTSS, seules les organisations syndicales votent)

Organisation du CMT 54 :

Effectif : 2 ITM + 8TSM + 1 agent administratif.

1 poste en SP (05h45 à 17h15) pour les tâches PC des départements 55 et 54.

1 poste en SP (05h45 à 17h15) pour les tâches PC du département 88 + obs, aéro (jusqu'en 2013) et clim.

Les tâches réseaux et clim sont réalisées en HB.

Une réunion de service est prévue le 29 mars pour présenter les listes des tâches aux agents du CMT.

En Lorraine, hors CMT57, dans les bulletins de prévision, la moyenne échéance sera régionale et non plus départementale. Si bien qu'un usager de Meuse entendra la moyenne échéance sur le massif Vosgien sans que ça l'intéresse.

Les organisations syndicales dénoncent cette dégradation de la prévision ME pour le kiosque.

FO demande pourquoi le CMT54 ne reprend pas les tâches liées aux associations de surveillance de la qualité de l'air pour la région Lorraine, ce bulletin étant réalisé par les prévisionnistes aéros de Strasbourg jusqu'au 20 mars, date de la bascule aéro à Bâle-Mulhouse. DIRNE/D considère que le plan de charge est assez tendu au CMT54.

Organisation du CMAR/NE (Bâle Mulhouse)

Armement : 1 poste HB (chef), 1 poste HB (adjoint), 2 postes P (07h00 à 19h15 et 19h00 à 07h15)

20 mars : reprise de l'activité aéro de Strasbourg.

Automne 2012 : bilan des 6 premiers mois.

Printemps 2013 : prise en compte des plate-formes hors RSTCA ayant effectué leur conformité.

Les tâches des 2 postes permanents ont été définies, les agents seront polyvalents.

Les formations ont été faites.

La CGT demande ce qui se passera si la station est en panne.

Et nous apprenons à ce moment là qu'il n'y a pas de secours de la production.....On bascule dans 15 jours, et à part faire des demandes de NOTAM (par un moyen encore non précisé), rien n'est secouru pour le moment. La direction doit encore définir les secours techniques possibles (avec TTI notamment), identifier et hiérarchiser les produits à secourir, désigner le ou les centres capables d'assurer le secours (Lyon, Orly, CdG ?)...et rien n'est précisé.

La direction aurait juste pris contact avec la DIRCE pour que Lyon secoure Bâle uniquement.

C'est léger. FO estime que la direction n'est pas prête à la bascule et demande son report. C'est plus qu'inquiétant.

Organisation du service Prévision :

Armement : 3 postes HB (encadrement), 1 poste CPR Permanent (07h00 à 19h15 et 19h00 à 07h15), 2 postes PAR H24 non polyvalents, 2 postes PC (Zone Est 05h45 à 1800 et Alsace (05h45 à 17h15)).

Au niveau de l'organisation du travail et des responsabilités, FO fait remarquer qu'il y a « embrouille » entre les responsabilités des PAR et CPR au sujet de sympo2. Lors des formations à Toulouse, le discours tenu aux futurs PAR a été différent de celui compris par les futurs CPR. Les choses ne sont pas claires et pourraient devenir conflictuelles.

La moyenne échéance, qui ne sera plus faite en région pose problème puisqu'on va demander aux CMT de faire des bulletins sans qu'ils aient les moyens de visualiser les modèles. (sauf aller voir ailleurs)

Les CPR devaient tenir des vacations PAR (pour des raisons d'effectif et de connaissance métier) mais ce principe ne sera pas durable.

Pendant près de 2 semaines des agents vont se retrouver seuls la nuit au CMIR. Cela peut poser des problèmes de sécurité. La direction ne souhaite pas doubler systématiquement ces vacations, mais accepte de doubler certaines vacations sur demande explicite des agents concernés.

Les CPR s'inquiètent puisqu'après la bascule, on aura 24 météoflash au total dans la DIRNE, avec plus d'une centaine de possibilités d'émettre un atmoflash car les seuils et les critères sont différents d'une région à l'autre.

Il faudrait déjà harmoniser les seuils, mais c'est du commerce et ça n'a pas été prévu pour le moment. D'ailleurs si c'est du commerce, pourquoi c'est le CPR (chargé de la sécurité des personnes et des biens) qui est chargé des météoflash ? On voit là, le flou de la direction pour distinguer bulletins sécuritaires et commerces.

Pour FO, tout ce qui est sécuritaire devriit être gratuit.

En tout cas, quoi qu'il en soit, cette « complexité atmoflashique » avait échappé à notre direction. Vu le constat et le manque d'action d'aide à la décision pour le CPR, notre directeur en arrive à se demander si c'est le bon moment pour reprendre toute la zone de défense. (la bascule est dans 6 semaines....)

FO demande un report de la bascule Prévi2012.

Organisation et fonctionnement du CMT 57 :

Le CMT de Metz a pour domaine de responsabilité le département de la Moselle.

Effectif : 2 ITM (experts auprès du préfet de la zone de défense Est), 4 TSE, 1 BR et 1 agent administratif.

Horaires du poste PC : 05h45 à 17h15 du lundi au vendredi et 05h45 à 12h15 les samedi, dimanche et jours fériés.

Formations : en cours.

Une vive discussion a eu lieu au sujet des horaires d'ouverture du CMT les week-end et jours fériés, les organisations syndicales demandant un vote sur ce point. Le vote a été refusé par DIRNE/D.

Après interruption de séance à la demande des syndicats, le directeur accepte de revoir ce point avec le DDM57, avec l'idée d'appliquer ces horaires en période de « non viabilité hivernale » seulement.

Tableau de fléchage anciens postes/nouveaux postes :

Le Directeur présente le tableau pour le CMT 54, le CMARNE et le CMT57.

Vote : contre à l'unanimité. Nous nous sommes opposés car ce fléchage est directement lié à la disparition des CDM.

Conséquences du vote contre : Un CTSS/NE sera reconvoqué le 15 mars pour représenter ce point.

Bilan Social :

L'administration rédigera un bilan social spécifique pour la DIRNE, qui sera présenté en CTSS.